

M. Crosbie: Parkdale-High Park. Il louangeait le CN et félicitait cette société d'avoir fait tant d'argent. C'est ridicule, monsieur le Président. Je me rappelle très nettement que lorsque j'ai été élu à la Chambre il y a huit ans, nous avons radié quelques centaines de millions de dollars de dettes sur l'intérêt et sur le capital que cette société avait. Si cette société peut maintenant se prétendre rentable, c'est uniquement parce que la Chambre l'a affranchie de dettes aussi énormes. Il est facile pour quiconque de réaliser des bénéfices quand on est renfloué de la même façon que la CDIC le propose cette fois au sujet de Canadair. Ces gredins auront le culot de venir prétendre dans un an que Canadair est devenue rentable alors qu'on aura épongé pour elle des milliards de dollars de dettes en lui laissant son actif, sans même lui faire payer les intérêts. Ces fous, ces escrocs et ces bons-à-rien qui nous obligent à adopter ce projet de loi viendront nous dire dans un an ou deux que Canadair fait des profits.

● (1710)

Nous avons besoin de moyens pour planifier les naissances des sociétés d'État, monsieur le Président. La contraception s'impose en vue de faire échec au désir fou d'engendrer des sociétés d'État qui anime les ministériels. Il nous faut une méthode qui fasse avorter spontanément ces initiatives, ce que cette mesure ne prévoit pas. En vertu de ce projet de loi, les sociétés d'État pourront se multiplier à loisir. C'est ce qui fait entre autres sa faiblesse. Nous voulons une mesure législative renfermant des méthodes infaillibles pour empêcher les sociétés d'État de faire des petits.

VIA Rail sert aussi d'exemple, monsieur le Président. Il n'a pas encore été donné à la Chambre d'adopter un projet de loi créant VIA Rail ou en établissant les lignes directrices. Cette société dépense à perte des centaines de millions de dollars. Encore là, le gouvernement se soustrait à ses responsabilités.

Le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) était ici tout à l'heure. Quel socialiste étourdi! Il est plus à gauche que notre collègue, le député de Vancouver-Kingsway. L'autre jour, le premier ministre (M. Trudeau) nous a demandé si nous préférons un Français socialiste à un Canadien libéral pour occuper le poste de secrétaire général de l'OCDE. Bien sûr que oui. Le Français socialiste serait beaucoup moins porté à s'ingérer dans l'économie d'un pays que le Canadien libéral. Nous aimerions beaucoup mieux qu'un socialiste français devienne secrétaire général de l'OCDE plutôt que d'y voir notre ministre des Finances (M. Lalonde). Nous préférons n'importe qui d'autre au ministre. Nous ne tenons pas du tout à ce qu'un ministre des Finances du Canada, qui s'est fort mal acquitté de sa tâche, aille diriger un organisme international.

Le ministre des Finances détient une société d'État à Terre-Neuve, laquelle est connue sous le nom de Fishery Products International Limited. Le chef du parti libéral de la province a qualifié de menteur notre ministre des Pêches et des Océans. C'est bien la première fois, monsieur le Président, que j'entends insulter de la sorte un ministre fédéral, et je ne comprends pas en quoi cela concerne les sociétés d'État. Les journaux affichaient: «De Bané a menti pour protéger un conservateur, selon un éminent libéral» Cet éminent libéral, c'est M. Neary de Terre-Neuve. Il est le chef de l'opposition à

Attribution de temps

l'assemblée législative de la province. Voici un passage de l'article que l'on pouvait lire dans le *Globe and Mail* du 16 mars dernier:

M. Neary a déclaré, lors d'un entretien orageux avec le ministre des pêches, M. James Morgan, que le ministre fédéral des Pêches et des Océans, M. De Bané, était un menteur, car il avait nié en public que M. Morgan avait pleuré lors des pourparlers menant à la création d'une nouvelle superconserverie de poisson à Terre-Neuve.

Apparemment, c'est à ce genre de choses que mène la création des sociétés d'État. Le ministre des Pêches et des Océans a fait main basse sur la Fishery Products International...

M. le vice-président: A l'ordre. Il est 17 h 15. Les deux heures réservées à l'étude de la motion dont la Chambre est saisie en vertu de l'article 82 du Règlement sont écoulées.

[Français]

En conséquence, aux termes de cet article du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer de cette motion.

[Traduction]

La motion est la suivante. M. Gray propose: Que, relativement au projet de loi C-24, loi modifiant la loi sur l'administration financière à l'égard des sociétés d'État et modifiant d'autres lois en conséquence, un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi; et que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de cette étape soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Gray, mise aux voix, est adoptée.)

● (1730)

(Vote n° 40)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (M^{me})
Axworthy
Bachand

Baker
Beauchamp-Niquet
(M^{me})
Bégin (M^{me})

Berger
Bloomfield
Bockstael
Bossy